



Le 31 juillet 2026

PAR COURRIEL

Accès à l'information

1001, boul. Robert-Bourassa

6^e étage

Montréal (Québec) H3B 0B6

Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0390

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 16 juillet et indiquant :

« Je désire avoir une copie du contrat en cours. Entre la SEBJ et Petronor concernant l'opération d'une station-service et d'un dépôt pétrolier appartenant à la SEBJ situé au KM64 de la route Eastmain-1, près du campement EM-1. »

(Transcription intégrale)

Tout d'abord, nous vous informons qu'à la fin de l'année 2025, la Société d'énergie de la Baie-James (SEBJ) a transféré la gestion du campement Eastmain à Hydro-Québec.

Après analyse, vous trouverez ci-joint copie du document faisant l'objet de votre demande. Toutefois, certains renseignements ont été caviardés puisque ce sont des renseignements de nature commerciale et financière, appartenant à Hydro-Québec et fournis par un tiers, dont la divulgation pourrait comporter des enjeux économiques et qui sont habituellement traités de manière confidentielle. En effet, leur divulgation risquerait vraisemblablement de causer une perte à notre organisme ou à ce tiers ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce dernier. Suivant les articles 21, 22, 23, 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous ne pouvons accéder entièrement à votre demande.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest
Directrice – Affaires corporatives et gouvernance

p. j.